

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

4 novembre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° II-829

présenté par

M. Bilde, M. Aliot, M. Chenu, M. Collard, M. Evrard, Mme Le Pen et M. Pajot

**ARTICLE 29****ÉTAT B****Mission « Immigration, asile et intégration »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Immigration et asile	5 000 000	0
Intégration et accès à la nationalité française	0	5 000 000
<b>TOTAUX</b>	5 000 000	5 000 000
<b>SOLDE</b>	0	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement vise à retrancher 5 000 000 € d'autorisations d'engagement et 5 000 000 € de crédits de paiement à l'action n° 16 du programme 104, intitulée « Accompagnement du plan de traitement des foyers de travailleurs migrants » pour les affecter à l'action n° 03 du programme 303, intitulée « Lutte contre l'immigration irrégulière ».

L'objectif est d'affecter 5 M€ supplémentaires aux dépenses d'investissement immobilier pour l'extension des centres de rétention administrative existants et la création de nouveaux centres de rétention administrative dans le Calvados, dans le Pas-de-Calais et dans les Hautes Alpes.